

## Le dossier

### ASSISTANCE

#### LA MAIRIE À L'ÉCOUTE

Le numéro vert Écoute senior, joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est dédié aux personnes âgées et handicapées. Besoin de parler, d'aide pour vos démarches administratives, d'informations sur les aides ménagères, la téléassistance, le portage de repas, les animations de proximité ou simplement pour vous inscrire sur la Fragilist : cette assistance vous apporte toutes les réponses utiles. En 2012, ce service a reçu 119 appels et visites concernant la distribution des paniers gourmands. Ses agents ont effectué treize visites à domicile ou dans des structures pour honorer les centenaires amiénois. Ils ont contacté 2 670 personnes de 70 ans et plus le jour de leur anniversaire, réalisé 924 appels de soutien psychologique et inscrit 849 personnes isolées sur la Fragilist.

■ I. L.



Alain Decaux, infirmier, et Marie-Ange Vacossin, aide-soignante, à la résidence du Château-de-Montières.

© Jean-Marie Fauconnier

### ACCOMPAGNEMENT

## Accueil et soins améliorés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les quatre Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes disposent d'une gestion unique. Une meilleure organisation reconnue par le personnel soignant. Témoignages.

**A**ide-soignante à la résidence du Château-de-Montières depuis 1995, Marie-Ange Vacossin convient que la création de l'Établissement public médico-social d'Amiens (EPMSA), en 2011, a contribué à de meilleures conditions de travail. « Mon diplôme est enfin reconnu, valorisé, et j'ai ainsi pu passer en poste de nuit, se félicite-t-elle. J'ai déjà suivi deux formations axées sur la maladie d'Alzheimer et la douleur. » Devenu plus accessible, le volet formation est une grande nouveauté pour l'ensemble du personnel soignant. D'autant qu'avec des patients vieillissants, des pathologies multiples et parfois lourdes, s'adapter est indispensable pour offrir les meilleurs soins. « Cela nous permet aussi de sortir de notre environnement professionnel, de prendre du recul et d'échanger sur nos pratiques. Nous transmettons nos acquis à nos collègues lors de sessions de formation interne »,

poursuit Marie-Ange Vacossin, qui souhaite encore approfondir ses connaissances sur la maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées. « Avant, je me formais pendant mes congés. Aujourd'hui, c'est nettement plus souple », confirme Alain Decaux, infirmier depuis 1998. Il vient d'obtenir son diplôme interuniversitaire en éducation thérapeutique du patient. « La prise en charge des résidents s'est améliorée et les familles avec qui nous sommes aujourd'hui en lien direct nous témoignent leur satisfaction. Nous sommes tous motivés », se réjouit-il. La motivation est au beau fixe et le taux d'absentéisme du personnel en net recul. Grâce à la création de l'EPMSA, les salariés ne sont plus rattachés à la fonction publique territoriale mais sont intégrés à la fonction publique hospitalière. 230 professionnels de santé assurent le bien-être des 345 résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maurice-Fécan, Château-de-Montières, Quatre-Chênes et Léon-Burckel. Dans ce dernier, 15 personnes sont, par ailleurs, accueillies de jour. 63 postes de contractuels ont été titularisés et 20 autres le seront cette année. ■ Ingrid Lemaire



### CAFÉ DES ÂGES

#### VERS DE NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Domotique et sécurité. Désorientation et responsabilité. Liberté et contention. Adaptation de la ville, besoin de mobilité, civisme, régulation sociale, cohabitation, voisinage et mieux vivre ensemble. Soutien aux aidants et accompagnement. Citoyenneté à tous les âges, droit au risque... Autant de thématiques pour engager la réflexion, confronter les expériences, recueillir des témoignages et avis afin de construire l'avenir. Les Cafés des âges sont proposés à tous les Amiénois. Leur objectif ? Ouvrir le débat sur la liberté d'aller et venir des personnes âgées afin d'alimenter un rapport en faveur de nouvelles dispositions, répondant aux exigences du groupe de travail Monalisa. Ce rapport doit en effet comporter des mesures d'ordre législatif ou réglementaire, susceptibles d'appuyer des réflexions engagées par l'État sur la loi d'adaptation de la société face au vieillissement. Les travaux du Café des âges seront rendus à Michèle Delaunay avant l'été. La réflexion amiénoise se poursuit. ■ I. L.



© Laurent Rousselin